

PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ACTION CLIMATIQUE (LIFE) 2014-2020

Nadège Dondez

**Direction des affaires
européennes – MEDDE**

8 avril 2015



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

LIFE 2014-2020 dans l'environnement des programmes européens

7^e programme d'action pour l'environnement
Cadre Énergie-Climat

HORIZON 2020

LIFE
démonstration / projets pilotes
meilleures pratiques

**FEDER – FSE – FEADER
FEAMP - INTERREG**

Recherche &
Innovation

Démonstration

Développement

Règlement (UE) N° 1293/2013

- Règlt relatif à l'établissement d'un programme pour l'environnement et l'action pour le climat
- Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014
- 2 programmes de travail pluriannuels (2014-2017 ; 2018-2020)
- Gestion : Commission et Agence EASME
- 1 comité composé des représentants des États membres

Budget du programme

3 456 655 000 €

- Projets (81%) - Fonctionnement (19%)
- Sous programme Environnement (75%)
 - 2 592 491 250 €
- Sous-programme Climat (25%)
 - 864 163 750 €
- Dont subventions aux ONG : 2 à 3 %
- Appels à projets annuels ≈ 300 M€



Objectifs généraux de LIFE

- Amélioration de l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de l'application de la politique et de la législation de l'UE
- Transition vers une économie efficace dans l'utilisation des ressources, à faible intensité de carbone et résiliente aux effets du changement climatique
- Lutte contre le processus d'appauvrissement de la biodiversité, en appuyant notamment le réseau Natura 2000
- Contribution à une meilleure gouvernance en matière d'environnement et de climat
- Soutien à la mise en œuvre du 7e programme d'action pour l'environnement



Les deux sous-programmes

- **Sous programme Environnement (75%)**
 - Environnement et utilisation rationnelle des ressources
 - Nature et Biodiversité (55 à 65%)
 - Gouvernance et information en matière d'environnement
- **Sous-programme Climat (25%)**
 - Atténuation du changement climatique,
 - Adaptation au changement climatique
 - Gouvernance et Information en matière de climat

Sélection des projets

Par la Commission européenne

- **Sous-programme Environnement** : allocations nationales indicatives puis critères de qualité
- **Sous-programme Climat** : critère de qualité des projets



Les types de projets

- Projets pilotes et de démonstration
- Projets faisant appel aux meilleures pratiques
- Projets d'information, de sensibilisation et de diffusion
- Projets intégrés
- Projets d'assistance technique pour les projets intégrés



Les projets intégrés

- Mise en œuvre d'un plan ou d'une stratégie environnementale
 - ENV : Natura 2000, Déchets, Qualité de l'air
 - CLIMA : adaptation, atténuation, économie bas carbone
- Couverture d'un large territoire
 - Régional, multirégional, national, (réseau de villes éligible pour la qualité de l'air)
- Mobilisation d'au moins une autre source de financement (nationale, UE, privée)
- Implication des acteurs clés

Les projets intégrés (suite)

- 30% du budget du programme consacré aux projets
- Au moins 3 par État membre avec minimum 1 ENV et 1 CLIMA
- 8 à 12 M€ de co-financement UE
- 4 à 8 ans (si plus long le justifier)

Projets intégrés déroulé de la sélection

Soumission en deux temps

1.(durée 5 mois) Appel à projets

Note de concept

Évaluation par la CE

Auditions

2.(durée 8 mois) Soumission de la proposition complète

Sélection selon le processus classique

Projets d'assistance technique pour les projets intégrés

- Candidature possible chaque année durant le 1^{er} programme de travail
- 100 000 € maximum de co-financt UE
- Durée maximum d'un an
- Obligation de soumettre la proposition de projet intégré
- Maximum 1 % du budget annuel alloué aux projets intégrés

Taux de financements

- **Projets traditionnels**
 - Co-financés à hauteur maximale de 60 % puis 55 %
 - Nat/Bio : 60 % - Espèces/habitats : 75 %
- **Projets intégrés : 60%**
- **Projets d'assistance technique : 60 %**
- **Projets de renforcement de capacité : 100 %**

Types de financements

- 1. Subventions d'action
 - La majorité des projets traditionnels et tous les projets intégrés
- 2. Instruments financiers (via la BEI)
 - Préservation du capital naturel (prêts, garanties d'emprunt) ► 60 M€
 - Opérations de rénovation énergétique dans le bâtiment (partage de risque) ► 80 M€

A noter

- Éligibilité des PTOM garantie
 - Nouveauté par rapport au règlement précédent
- Complémentarité encouragée entre les deux sous-programmes :
 - un projet qui abordera en plus du volet sur lequel il candidatera l'autre volet sera positivement évalué sur cet aspect. En revanche n'est pas pénalisant si non présent.

Prochaines étapes

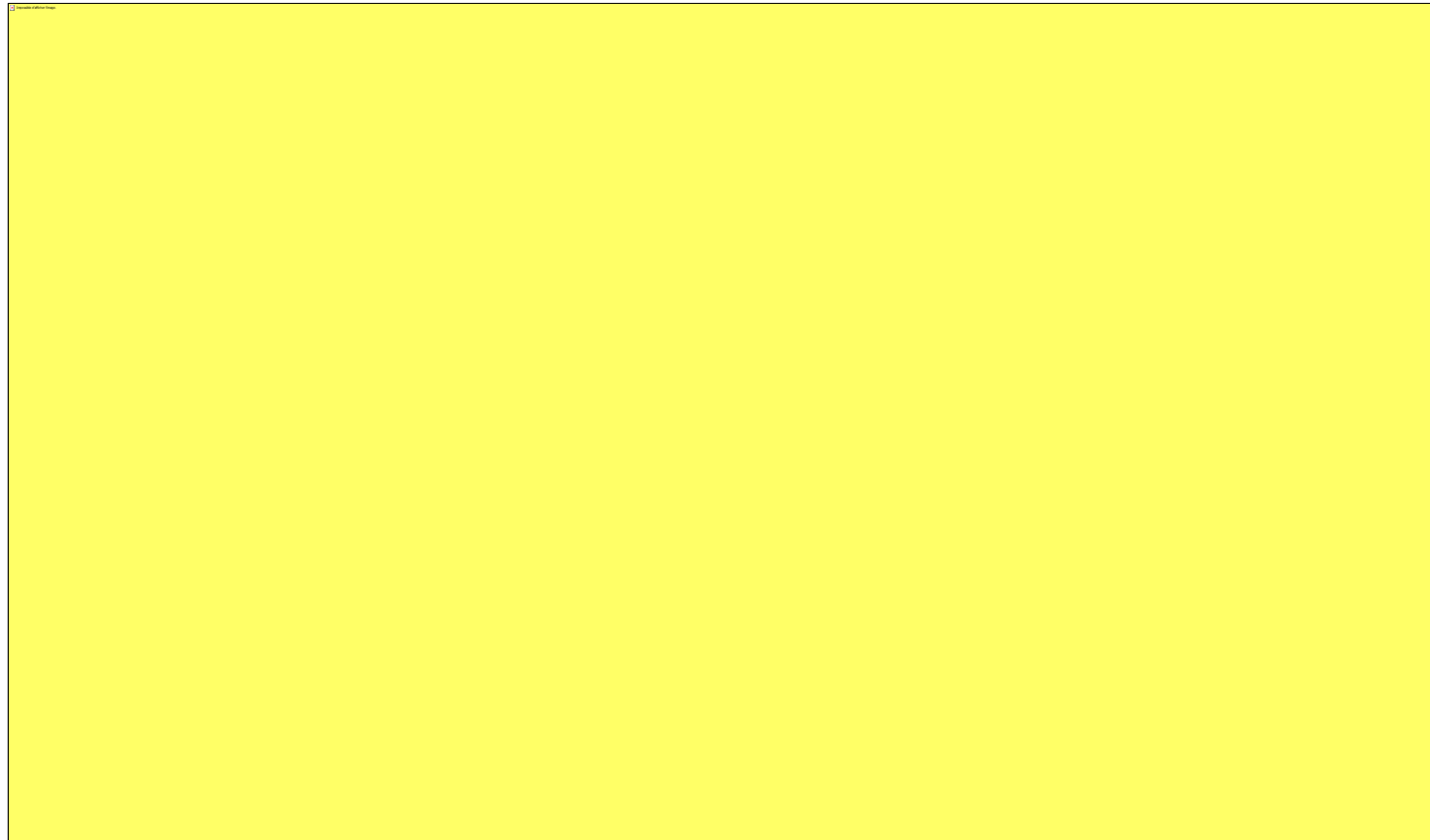
- 1^{er} Juin 2015 : appel à projets
 - Projets traditionnels
 - Projets intégrés

- 4 mai 2015 : session d'information
MEDDE

Bilan appel à projets 2013

- UE 28
 - Projets déposés : 1468
 - Projets retenus : 225
- France
 - Projets déposés : 44 (5ème position /28)
 - Projets retenus : 18 (3ème position derrière IT ; 47 et ES ; 68)

Consommations allocations indicatives nationales



PCN LIFE FRANCE

- MEDDE : 3 points de contact nationaux
- Mission d'assistance aux porteurs de projets français

Environnement

Camille Campeon (Nature et Biodiversité)

Nadège Dondez

Climat

Olivier De Guibert

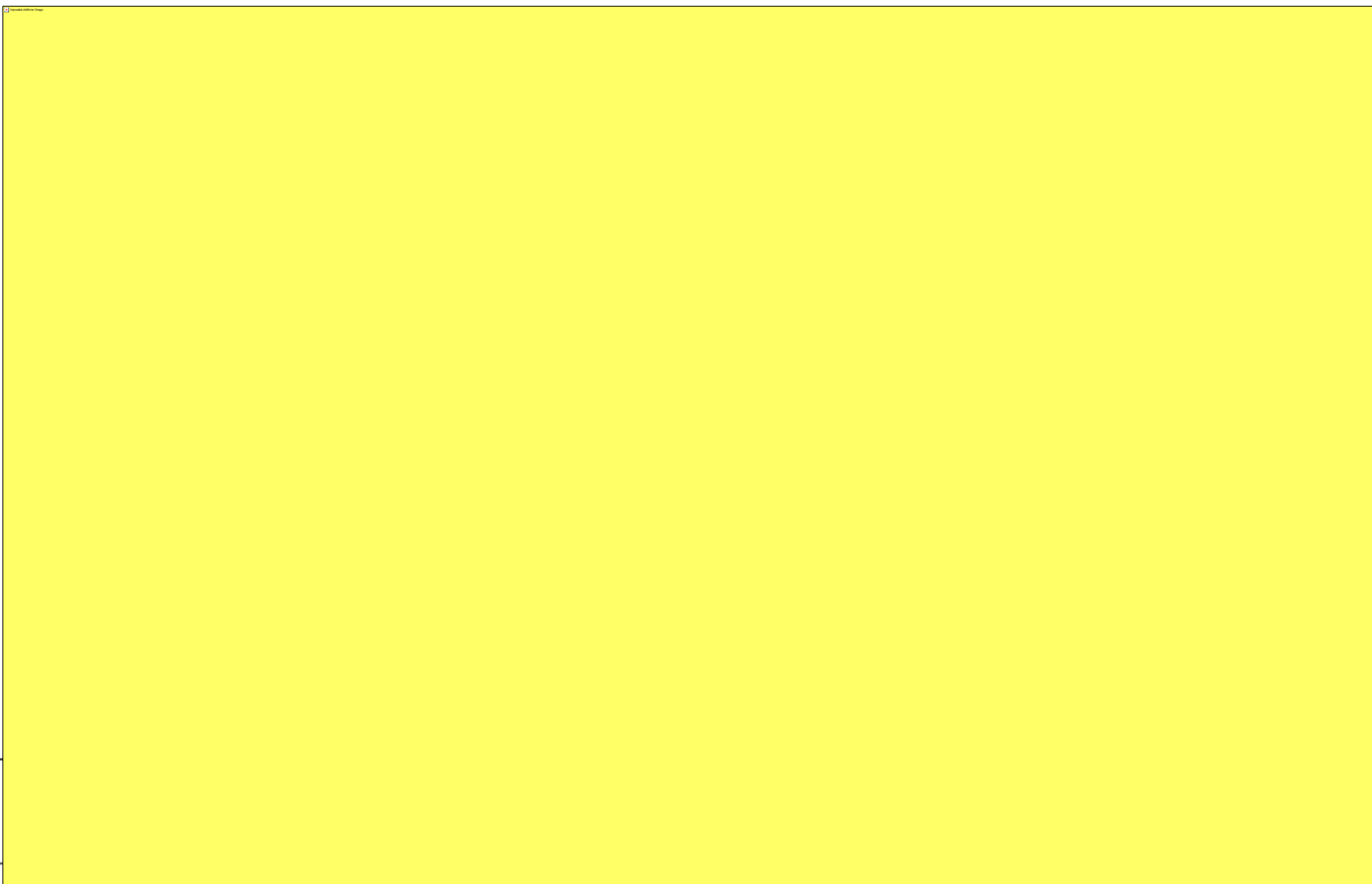
lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr



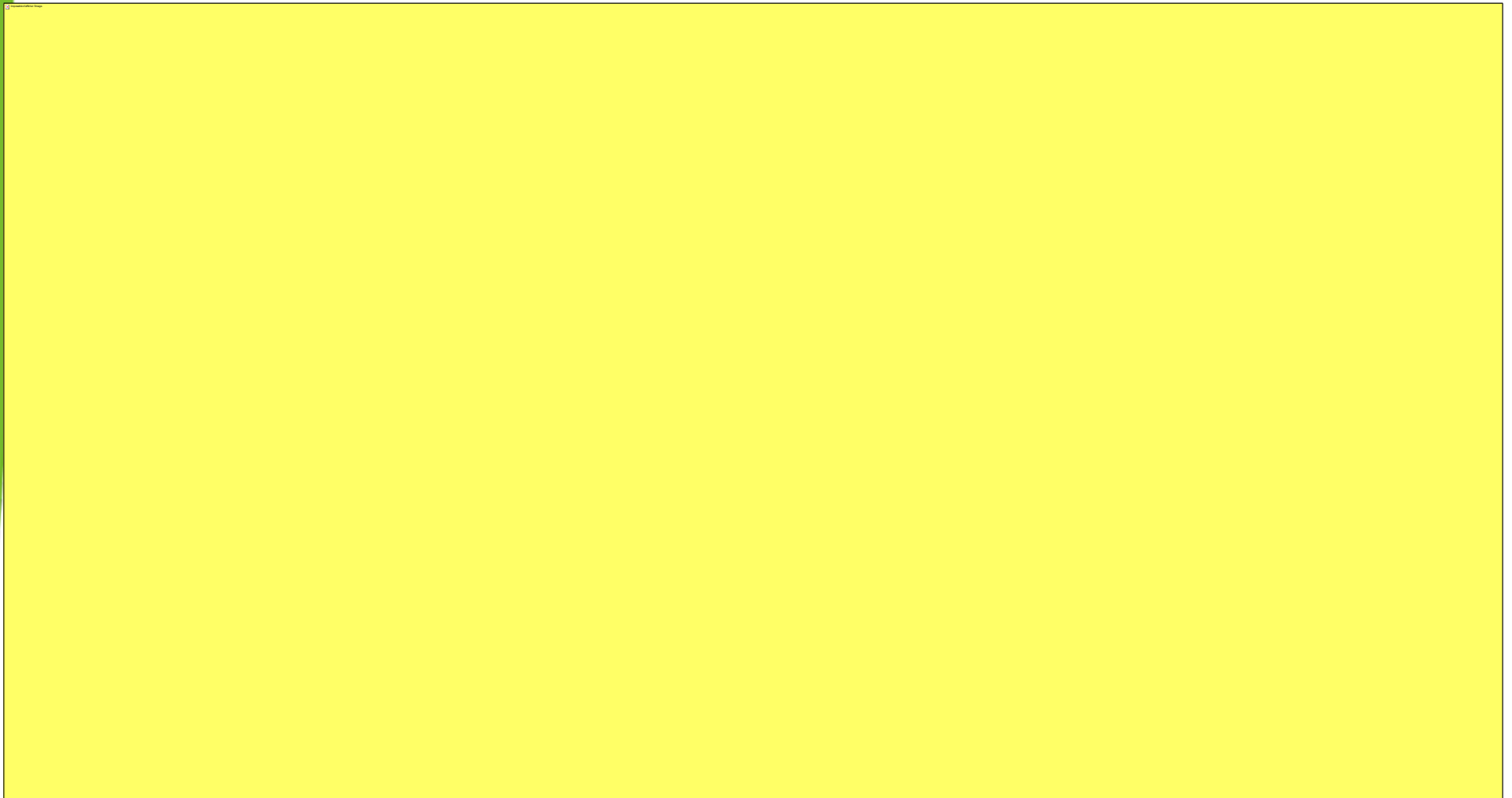
FIN



2007-2013 – Bilan FR



Résultats FR 2013



Budget indicatif national pour la France : 28 105 725 €

Budget total UE : 278 000 000 €